

La santé au travail

Nashville mai 2009 FCE-CFDT

- La protection de la santé des travailleurs est une obligation faite aux employeurs de tous les secteurs
- Des dispositions légales sont inscrites dans le Code du travail

La santé au travail

Nashville mai 2009

FCE-CFDT

- La mise en place d'un service de santé
 - Le médecin du travail
 - L'infirmier
 - Les secouristes

La santé au travail

Nashville mai 2009

FCE-CFDT

- Suivi médical des salariés
 - Visites médicales d'embauches
 - Visites médicales périodiques
 - Surveillance médicales renforcées
 - Visites médicales de reprise

La santé au travail

Nashville mai 2009

FCE-CFDT

- Les missions du médecin du travail
 - Le conseiller de l'entreprise
 - Associé à certaines actions
 - Consulté sur certains projets
 - Informé des produits utilisés

La santé au travail

Nashville mai 2009

FCE-CFDT

- Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et ces Conditions de travail : **CHSCT**
- Obligatoire dans les entreprises à partir de 50 salariés
 - Chef d'entreprise
 - Représentants des salariés
 - Personnes qualifiés : médecin du travail

La santé au travail

FCE-CFDT

Nashville mai 2009

- Le CHSCT
- Son fonctionnement
- Son champ d'intervention
- Analyses et initiatives

La santé au travail

Nashville mai 2009

FCE-CFDT

- Le CHSCT
- Surveillance et interventions
 - Absence de danger
 - Danger non imminent
 - Danger grave et imminent

La santé au travail

Nashville mai 2009

FCE-CFDT

- Les industries du caoutchouc
 - Le CHSCT
- Un droit à la formation pour les représentants des salariés :
 - Capacité à mesurer les risques professionnels et analyser les conditions de travail

La santé au travail

Nashville mai 2009

FCE-CFDT

- Les industries du caoutchouc
- La principale affection :
 - Les troubles musculo squelettiques (TMS)

La santé au travail

Nashville mai 2009

FCE-CFDT

- La pénibilité au travail :
 - Les horaires, le travail en postes,
 - Le travail de nuit,
 - L'intensification du travail,
 - Le stress

La santé au travail

Nashville mai 2009

FCE-CFDT

- Quelques pistes :
 - Des accords pour améliorer les conditions de travail
 - Des accords pour la prévention des risques
 - La prise en compte du travail des sous-traitants